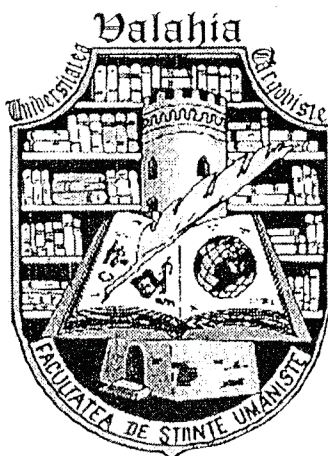


Le Ministère d'Education et de la Recherche
L'Université „Valahia“ Târgoviște
Faculté de Sciences Humaines

ANNALES
D'UNIVERSITÉ „VALAHIA“
TARGOVISTE



SECTION
d'Archéologie et d'Histoire

Tome VI-VII

Târgoviște
2004/2005

Collège de Rédaction

Rédacteur en chef:

Prof. univ. dr. Marin Cârciumaru

Rédacteurs responsables:

Prof. univ. dr. Mircea D. Matei

Prof. univ. dr. Ion Stanciu

Prof. univ. dr. Ion Calafeteanu

Prof. univ. dr. Constantin Preda

Lect. univ. dr. Dragomir Popovici

Secrétaires de rédaction:

Lect. dr. Mircea Anghelinu

Lect. drd. Denis Căprăroiu

Lect. drd. Monica Mărgărit

Lect. drd. Iulian Oncescu

Lect. drd. Marian Cosac

Conseil de rédaction:

- Prof. Marcel Otte - Université de Liège

- Dr. Vasile Chirica - Institutul de Arheologie Iasi

- Prof. dr. Ilie Borzic - Institute of Archaeology of the Academy of Sciences Republica Moldova

- Prof. Jean-Philippe Rigaud - Université de Bordeaux I

- Prof. Arpad Ringer - University of Miskolc

- Dr. Alexandru Suceveanu - Institutul de Arheologie "Vasile Pârvan" Bucuresti

- Dr. Marie-Hélène Moncel - L'Institut de Paléontologie Humaine Paris

- Conf. dr. Alexandru Florin Platon - Universitatea "Al.I. Cuza" Iasi

- Conf. dr. Sabin Adrian Luca - Universitatea "Lucian Blaga" Sibiu

- Conf. dr. Karl Zeno Pinter - Universitatea "Lucian Blaga" Sibiu

Technorédacteur:

Florin Nițulescu

CUPRINS

Marin Cărciumaru, Marian Cosac, Elena Cristina Nițu - LES DATATIONS C-14 ET LA SUCCESSION CULTURELLE DU PALÉOLITHIQUE, ÉPIPALÉOLITHIQUE ET MÉSOLITHIQUE DE LA ROUMANIE / 7

Marian Cosac - L'APPARITION DU PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR AU CENTRE ET À L'EST DE L'EUROPE – LES HYPOTHÈSES ACTUELLES / 45

Loredana Niță - TECHNOLOGICAL AND FUNCTIONAL OBSERVATIONS REGARDING BACKED IMPLEMENTS FROM POIANA CIREȘULUI, PIATRA-NEAMȚ / 53

Monica Mărgărit - THE ORIGIN AND SIGNIFICANCE OF PALEOLITHIC ART CONTROVERSIES AROUND SEVERAL HYPOTHESES / 61

Daniela Iamandi - SOME OBSERVATIONS CONCERNING THE RESTORING OF A LARGE HERBIVORE SCAPULA (*BOS/BISON?*) DISCOVERED IN THE EPIGRAVETTIAN II LAYER FROM POIANA CIREȘULUI, PIATRA NEAMȚ / 67

Denis Căprăroiu - ASPECTS CONCERNING THE ADOPTION INSTITUTION, FROM THE PRIMITIVE SOCIETIES TO THE MIDDLE AGES / 71

Ștefan Șchiopu - THE PROBLEM OF THE ROMANIAN MEDIEVAL TOWN'S GENESIS IN HISTORIAN P. P. PANAITESCU'S CONCEPTIONS / 77

Mircea D. Matei, Denis Căprăroiu - QUELQUES ASPECTS CONCERNANT LA CULTURE MATERIELLE ET SPIRITUELLE DE LA VALACHIE ET DE LA MOLDAVIE, DANS LA SECONDE MOITIE DU XIV-e SIECLE / 81

Maria Georgescu - LA PERSONNALITE DE MICHEL LE BRAVE ILLUSTRÉE DANS LA PEINTURE MURALE / 87

Maria Georgescu - THE INTERNATIONAL DIMENSION OF THE ROMANIANS' ANTI-OTTOMAN FIGHT BETWEEN THE 15TH AND THE 18TH CENTURY / 91

Iulian Petrescu - LES RELATIONS DU MÉTROPOLITEN VENIAMIN COSTACHI AVEC LE PRINCE RÉGNANT DE LA MOLDAVIE, MIHAIL STURDZA / 107

Vasile Adrian Costin - THE ORTHODOX CHURCH AND THE YIELDING OF BASARABIA AND BUCOVINA / 111

Costin Nicolae - L'ÉGLISE ORTHODOXE DE MARAMUREȘ / 119

Ciprian Șarpe - INTERNAL AND INTERNATIONAL CONDITIONS FOR THE ESTABLISHING OF THE ROMANIAN PATRIARCHATE / 125

Iulian Oncescu - LA FRANCE ET LA QUESTION DU "PRINCE ÉTRANGER" AU TRÔNE DE LA ROUMANIE (1866) / 131

Ovidiu Băscăanu - L'INDUSTRIE ROUMAINE ENTRE LA CRÉATION DE L'ÉTAT NATIONAL ET LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1860-1878) – ORIENTATIONS ET CONCEPTIONS / 149

Iulian Oncescu - LA REOUVERTURE DE LA CRISE ORIENTALE. LA POSITION DE LA PRÉPARATION DIPLOMATIQUE DE LA ROUMANIE POUR LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE (1875-1877) / 153

Laura Oncescu - INTERFERENCES CULTURELLES ROUMANO-ITALIENNES AU XIX-ÈME SIECLE / 159

Oana Gabriela Laculiceanu - MIHAEL STURDZA - ROMANIAN DIPLOMAT IN COPENHAGEN / 169

Radu Bogdan - UN COURT HISTORIQUE DES SERVICES D'EMERGENCE ET LES PRINCIPAUX CAS DE PROTECTION CIVILE AUXQUELS S'EST CONFRONTE LE DEPARTEMENT DE DAMBOVITA, DANS LA PERIODE 1830 - 1916 / 173

Alexandrina Andronescu - LA VIE SOCIALE DES FRANÇAIS AU XX-ÈME SIÈCLE - LA DÉLIQUANCE JUVÉNILE / 181

Alexandrina Andronescu, Felicia Mihaela Iacob - UNE INSTITUTION CULTURELLE, LA MAISON DE CULTURE / 187

Radu Bogdan - L'INSTITUTION DES SERVICES DE PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE DANS LE DEPARTEMENT DE DAMBOVITA, DANS LA PERIODE D'ENTRE LES DEUX GUERRES / 191

Daniel Hrenciuc - AN EPISODE FROM THE ROMANIAN-POLISH RELATIONSHIPS BETWEEN THE TWO WORLD WARS: THE ROMANIAN ARMY CONTRIBUTION TO SETTING POCUTIA FREE / 203

Liviu Al. Stan - THE CONSTITUTION OF 1923 AND THE RÉGIME OF RELIGIOUS DENOMINATIONS A NEW HISTORICAL ASSESSEMENT / 207

Silviu Miloiu - COMMUNIZATION AND FINLANDIZATION: THE STATUS OF ROMANIA AND FINLAND IN THE AFTERMATH OF WORLD WAR II. A COMPARATIVE STUDY / 215

Emanuel Ploceanu - TOWARD THE FUTURE: UNITED STATES AND SOVIET UNION GEOPOLITICAL CONSIDERATIONS AT THE END OF WORLD WAR TWO (1944-1945) / 229

COMPTE-RENDUS

Silviu Miloiu - DANIEL HRENCIUC, *ROMÂNIA ȘI POLONIA, 1918-1931. RELAȚII POLITICE, DIPLOMATICE ȘI MILITARE* [ROMANIA AND POLAND - 1918-1931. POLITICAL, DIPLOMATIC AND MILITARY RELATIONS] / 235

Iulian Oncescu - SILVIU MILOIU, *ROMÂNIA ȘI ȚĂRILE BALTICE ÎN PERIOADA INTERBELICĂ* (EDITURA CETATEA DE SCAUN, TÂRGOVIȘTE, 2003) / 237

Ana Dobjanschi - LE MUSÉE LAPIDAIRE DE TIRGOVISTE - SCULPTURES DES XV^e-XIX^e SIÈCLES / 238

LA VIE SOCIALE DES FRANÇAIS AU XX-ÈME SIÈCLE – LA DÉLIQUANCE JUVÉNILE

*Alexandrina Andronescu**

La délinquance juvénile est une totalité de faits négatifs, des violations des normes sociales commises par les jeunes moins de 18 ans, qui sont sanctionnés pénalement. La délinquance juvénile a des causes sociales. Elle paraît dans des familles très pauvres et par contre très riches, où il n'y a pas de culture.

Quelques caractéristiques psychiques du délinquant sont:

- L'attraction vers l'agressivité fondée sur hostilité, la contestation des valeurs acceptées par la société, par exemple le travail;
- L'impossibilité de s'adapter dans la société résultée du sentiment d'insécurité que l'adolescent essaie de supprimer par l'échange, assez souvent du domicile, le vagabondage, une vie désorganisée, la fuite devant le travail;
- L'instabilité des émotions due au manque de l'éducation, la fragilité "du moi", de la personnalité;
- La duplicité de la conduite – un comportement intime où l'adolescent prépare l'infraction - et un autre niveau du comportement de la relation avec la société par laquelle on trahit l'infraction;
- Le déséquilibre de l'existence, exprimé par des maladies, des vices, des perversions, des dépenses inutiles de l'argent.

Presque toujours les délinquants mineurs prennent des exemples négatifs des délinquants adultes incorrigibles, récidivistes. Ces mineurs sont difficilement à éduquer parce qu'ils vivent dans un milieu vicié, ils emploient un langage violent et vulgaire, des mensonges et des vols répétés, le manque de l'éducation sexuelle qui donne naissance à des frustrations, à des comportements antisociaux (viol, crime). (Popescu Neveanu 1978: 179-180).

- Les circonstances où la délinquance juvénile paraît, sont celles créées par les milieux où ils vivent. On y ajoute la nature psychologique de l'adolescent et aussi son comportement dans la famille et dans la société.
- On trouve les causes de l'apparition de la délinquance juvénile dans les milieux où vit l'adolescent.

Dans les familles très riches les adolescents vivent très libres, ils ont beaucoup d'argent et ils ne sont pas une préoccupation pour les parents. Ceux-ci n'ont pas l'envie d'être dérangés, ils assurent l'argent de poche, la demeure, la nourriture et ils ne veulent rien savoir sur la vie de leurs enfants. Ils donnent à leurs enfants une liberté mal entendue (par commodité, par paresse). Ils ont désiré leurs enfants, mais ils ne savent pas les élever, les éduquer. Leurs enfants ont tout le confort, tout ce que leurs parents n'ont pas eu et ainsi ils ne désirent plus rien. Les enfants sont tentés d'essayer les drogues, l'alcool, la prostitution et tout cela produit beaucoup de chagrins et de complications. Les parents sont incapables résoudre les problèmes si graves de leurs enfants. Pour eux leurs enfants sont des obligations très difficiles.

Dans les familles pauvres ou dans les familles qui ont un seul parent régner les manques de toute sorte. On y ajoute les vices dus à l'alcool, à la prostitution, ce qui font les parents oublier qu'ils ont des enfants et donc des responsabilités envers eux, que leurs enfants ont besoin d'éducation, aller à l'école, vivre une vie normale.

Malheureusement la famille n'accorde pas une grande valeur à l'école parce que l'éducation n'amène pas d'argent. Le manque de l'éducation mène aux graves troubles de comportement.

Le manque de communication – en ayant leurs problèmes avec les drogues et l'alcool les parents ne peuvent pas et ils ne veulent pas diriger leur attention vers les besoins et les désirs des adolescents. Les enfants ont besoin d'être compris, ils ont leurs sensibilités, leurs désirs. Mais les parents sont indifférents, leur indolence étant plus comode et plus simple. Ainsi les enfants cherchent résoudre leurs problèmes en dehors de la famille, dans l'entourage défavorable "des amis" de la rue.

Pour la famille l'adolescence constitue un sujet d'inquiétude, d'ennui, de curiosité. Les enfants ont leur musique, leur manière de s'habiller (plus en guenilles possible et s'il est possible très sale), se coiffer à la manière "affro", choses qui ne sont pas comprises et acceptées par les parents.

* Complexul Național Muzeal „Curtea domnească” - Târgoviște.

Il y a le conflit entre générations, les adultes n'acceptent pas la manière de comprendre la vie des adolescents. Le manque de l'aide morale des parents, la différence de mentalité mènent les enfants commettre des faits répréhensibles.

Les jeunes de 15 à 18 ans considèrent leurs parents médiocres, inutilisables, des êtres avec lesquelles on ne peut pas communiquer. Le langage obscène, suburbain, de différents gestes obscènes, la grossièreté prouvent un manque dans l'éducation.

Parfois l'adolescence dérange les parents, les jeunes deviennent mûrs trop vite et les parents bourgeois ne veulent pas accepter leur enfant crasseux et drogué, un vagabond. L'amour est malentendu et pris trop facilement, avec peu de sérieux et tout cela mène à de grands chagrins. Le manque de communication des enfants avec les parents ou avec l'école, mène à une vie sexuelle commencée à un âge très petite, par curiosité, par ennui, en imitant de différents exemples négatifs de la famille et de l'entourage. Le sexe nonprotégé mène au risque de se contaminer avec HIV qui se transmet aussi aux hérétiques.

Le meilleur cas, lorsqu'une adolescente donne naissance à un enfant en bonne santé, sans famille, celui-ci soit arrive lui aussi dans la rue, soit, malheureusement il est abandonné et tué. Sans argent et sans le support moral et financier de la famille, les jeunes mères abandonnent leurs enfants qui ont la chance de vivre, peut-être oui, peut-être non.

Les préoccupations sexuelles précoces mènent ainsi à la prostitution et à des maladies vénériennes qui tuent physiquement et moralement. (Cardinal 1972: 71).

Les enfants de la rue, les vagabonds vivent dans des canaux, dans des salles d'attente des gares et dans des retraites aménagées occasionnellement. Ceux-ci demandent l'aumône, volent, ils deviennent violents et ils se droguent. Ils sont les enfants abandonnés par leurs familles.

Il y a aussi les enfants négligés par la famille qui le jour sont dans la rue et la nuit ils rentrent à la maison. Les uns sont obligés même par leurs parents demander l'aumône ou bien se prostituer pour procurer de l'argent pour satisfaire les vices des parents – l'alcool, la drogue, très rarement pour la nourriture. Ces enfants proviennent des familles décomposées, sans éducation et sans culture. Les manques obligent les enfants s'enfuir de la maison, devenir vagabonds. Les uns de ces enfants s'enfuient de la maison aussi à cause des fréquentes agressions physiques et psychique.

La société, d'où font partie la famille, l'école, constitue une cause principale dans le développement harmonieux des jeunes. La société ne peut pas assurer des lieux de travail pour les parents, les soutiens de la famille; les enfants finissent à grand-peine l'école, ils essayent faire un métier, gagner l'argent pour une vie décente, mais l'État ne peut pas leur offrir un service. Dans cette situation les jeunes accusent la société, le gouvernement, les parents, mais jamais ils ne rejettent pas la faute sur leur faiblesse de caractère, sur le manque de constance, de force. Il y a toujours le même cercle vicieux: la famille, l'école, la société, le système.

"L'école, la sécurité publique et la justice doivent collaborer avec les services publics pour la protection de l'enfant, avec l'église et les organisations nongouvernementales en vue de l'amélioration de la situation, de la prévention et de la diminution des cas des abus sur les enfants". (Petre 2005).

En France les adolescents sont fascinés par tout ce qui vient par-dessus de l'océan, en ce qui concerne la musique, les vêtements, les motos, les autos etc. Et c'est le désir d'imiter, ils demandent aux parents des choses pareilles de leurs idoles. Les parents n'ont pas d'argent et alors les adolescents cherchent autre part la satisfaction de leurs désires. En France ces jeunes provoquent des angoisses au gouvernement qui ne peut rien faire. (Cardinal 1972: 82).

La société ne peut pas empêcher les trafiquants des drogues et des êtres vivants, parce qu'il y a une véritable mafia qui fait tant de mal non seulement en France, mais aussi partout.

Après la famille, le deuxième terme important de la vie des jeunes est le lycée, en France, la Bastille où toute une génération d'enfants qui sert de cobayes est sacrifiée. Les enfants ne sont pas aveugles, il voient le chaos. Dans cette situation la famille devra avoir une force double. Or les parents rejettent leurs responsabilités sur le lycée et le lycée sur la famille. Les enfants sont au milieu, comme une marchandise. Les parents sont furieux parce que l'école ne donne pas des récompenses de 1 à 32, 33... ou par contre des sanctions pour mieux dominer leurs enfants. "Comment vérifier le travail des élèves à l'école s'il n'y a plus de notes? La direction de l'école est incapable résoudre les problèmes; une autorité pour la forme qui ne peut pas partager sa responsabilité entre parents, professeurs, élèves, administration." (Cardinal 1972: 102).

L'enseignement en Roumanie a subi beaucoup de transformations après Décembre 1989 et pas toujours à l'avantage du proces de l'éducation dans les écoles, ainsi celle-ci souffre et perd ses valeurs réelles. Le manque du respect envers l'école et envers les professeurs produit des troubles de conduite, à cause aussi du manque de l'éducation en famille.

Malheureusement, en beaucoup de situation on achète les examens, les jeunes finissent les études avec un diplôme mais sans un minimum de connaissances. Ainsi ils n'apprennent pas travailler, apprécier le travail des autres, des parents par exemple, de ceux qui leurs donnent l'argent de poche.

Les drogues donnent naissance à des enfants malades qui, s'ils vivent ils ne seront pas acceptés par la société, par la famille. Le besoin des drogues mène à des manifestations antisociales, des vols de l'argent de la maison, des crimes. Les adolescents drogués sont capables voler des choses de la maison, les vêtements, des appareils électroniques, des bijoux etc. et les vendre. Pour procurer des drogues les adolescents sont en train de tuer. Les drogués arrivent dans des hôpitaux spécialisés pour désintoxication, mais malheureusement, lorsqu'ils quittent l'hôpital, à cause de leur faiblesse psychique, ils reviennent aux occupations vicieuses d'aparavant et la fin est la même, la ruine physique et psychique.

Aussi comme les drogues l'alcool détruit, il est de la même manière mal, avec des résultats aussi catastrophiques – des maladies cardio-vasculaires, hépatiques, des maladies qui détruisent le coeur, le cerveau etc.

La prostitution, l'alcool, les drogues détruisent la personnalité, la jeunesse, la santé, la sécurité et la tranquillité des adolescents et de ceux de l'entourage, de la famille.

L'entourage où les adolescents vivent est formé presque toujours d'une bande de garçons répougnants, une poignée de rigolos, de vagabonds, qui disputent une société au-dessus des problèmes qu'ils ne peuvent pas passer et qui vivent aux crochets des parents. Ils ont abandonné l'école et ils font des travaux administratifs pour gagner l'argent de poche, un service pris aux chômeurs, un emploi qui résiste seulement une semaine ou quelques jours. Puis ils font grand cas de leur origine et les parents, ces hommes faibles, les parents, cherchent un autre service pour leurs progénitures. Ils préfèrent garder leurs enfants en n'importe quel état, au lieu de les voir flâner dans la rue.

À l'intérieur du groupe ces fils à papa se donnent des airs de prolétaires. Ils se disent anarchistes, mais leur anarchie est le luxe. Ils sont faibles, aussi comme leurs parents, ils ne veulent détruire une société pour construire une autre, par paresse, par commodité. Ils critiquent tout, la société, la famille, le système, l'école...

Ces enfants s'organisent dans des bandes avec des traits de caractère communs, avec de propres règles. Une caractéristique est la solidarité comme réflexe de défense personnelle. Ces bandes ont un leader, plus âgé, plus fort qu'impose sa volonté. Leur maison, leur école, leur lieu de travail est la rue. Ils sont caractérisés par une attitude terrible, par l'esprit d'aventure. Les vraies bandes d'infraction majeurs attirent les enfants de moins 14 ans, parce que ceux-ci ne répondent pas pénalement. La majorité commencent la vie sexuelle en bas âge avec des relations de homosexualité.

Les jeunes filles abusées par les grands deviennent prostituées. Lorsqu'elles ont des problèmes avec une grossesse non désirée, elles ne veulent pas en parler à leurs parents par la crainte de ne pas leurs provoquer des chagrins. Elles essayent se sauver en appelant à d'autres, non par le malaise, mais par le manque du rapprochement de la famille, par le manque de communication avec les parents, par le manque de compréhension. Il y a aussi le manque d'éducation sexuelle en famille et même à l'école (*Combaterea...*).

En France les jeunes participent à toute sorte de manifestations dans la rue, comme MLF – un mouvement des femmes françaises qui luttent pour l'égalité et l'indépendance économique et sexuelle des femmes crée en 1968 – (Cardinal 1972: 177). Les pauvres jeunes filles ne savent pas au-moins de quoi s'agit-il, il n'y a personne leurs en expliquer.

La faiblesse est une arme à double tranchant. Tout ce qui est extérieur à leur monde est faible et eux-même, dans leur monde sont faibles. Plus on est débile, plus on est intéressant à l'intérieur de leur univers. Un "mec fricky qui est vachement débile, super-débile", c'est la fin du fin. "La seule existence possible pour eux est celle de la larve, de l'amibe".(Cardinal 1972: 117).

Les adolescents français disaient: "comment accepter de s'intégrer à un système qui offre une image si laide?" Les déclarations des autorités, ceux qui vont aux Etats Unis et qui trafiquent avec l'assentiment du SDEC (La Direction générale de la Sécurité externe qui après 1982 s'appelait les Service d'Espionnage et contre-espionnage externe) toute sorte d'affaires qui envahissent les colonnes des journaux, les années d'études qui aboutissent au chômage, les diplômés qui ne servent pas à grand-chose, l'argent qui ouvre toutes les portes... ils en parlent pendant des heures des grèves qu'ils ne les comprennent pas du tout.

Si on s'évade du système on trouvera très rapidement, une fois passée l'euphorie de se sentir en liberté, l'être humain qui court après sa mort, la mort qui ne veut rien dire, le corps qui souffre de faim, de froid, de manques de toute sorte. Débilité universelle! Angoisse. C'est le système.

C'est l'image de la vie de ces adolescents qui n'ont aucune chance vivre une vie normale à cause de la société, du système qui ne leurs offrent rien.

Les vraies valeurs n'existent plus, elles sont remplacées par les drogues, le vol, le viol, la prostitution, le crime, les enfants nées et abandonnés dans des hôpitaux ou bien n'importe où.

Dans les familles riches les enfants deviennent un capital où on place beaucoup d'argent, des sommes gagnées à la sueur du front, argent qui est placé vraiment dangeureusement en héroïne, alcool etc.

En France les statistiques des services de police et de gendarmerie témoignent de l'augmentation de la délinquance des mineurs mesurée à partir du nombre des mineurs en cause. Plusieurs personnes entendues par la commission ont d'ailleurs parlé d'une "massification" de la délinquance.

Entre 1977 et 1993, le nombre de mineurs mis en cause est passé de 82.151 à 98.864, soit une augmentation de 20,4%. Entre 1992 et 2001, le nombre des mineurs mis en cause a augmenté de 79% pour atteindre 177.017 en 2001. C'est à partir de 1994 qu'un fort mouvement de hausse s'est dessiné (+17,7% par rapport à l'année précédente soit 109.338 mineurs mis en cause) pour se poursuivre de façon continue les années suivantes: en 1995 (+15,4% avec 126.233 mineurs), en 1996 (+13,9% avec 143.824 mineurs), en 1997 (+7,3% avec 154.437 mineurs) et en 1999 (+11,2% avec 171.787 mineurs).

Exception faite d'un léger tassement observé en 1999 (- 0,81% avec 170.387 mineurs), la mise en cause des mineurs a continué à s'accroître à un rythme toutefois plus modéré (+2,86% en 2000 et + 1% en 2001).

En outre, la délinquance juvénile n'a pas seulement progressé en nombre, mais également en taux. La part des mineurs impliqués dans les différents types d'infractions a crû plus rapidement que celle des majeurs, sauf en matière d'homicides.

L'implication des mineurs dans le total des mis en cause pour les composantes de la délinquance et de la criminalité:

a). *Pour les vols*

C'est la catégorie dans laquelle les mineurs ont toujours été les plus impliqués en nombre et avec une participation qui a dépassé le seuil des 30% du total des mis en cause depuis 1997, alors qu'ils en constituaient un peu moins du quart en 1992. Si leur participation est variable selon le type de vols, elle s'est sensiblement accrue en matière de vols avec violence sans armes à feu (de 31% en 1992 à 47,5% en 2001) et tout particulièrement pour ceux commis contre des particuliers sur la voie publique (de 33,1% en 1992 à 50,1% en 2001).

b). *Pour les infractions économiques et financières*

Il s'agit de la catégorie où les mineurs sont le moins représentés, même si leur part dans les infractions économiques et financières s'est sensiblement accrue, passant de 1,91% en 1992 à 7,07% en 2001. Les mineurs sont particulièrement impliqués dans les affaires de fausse monnaie (leur part atteint 18% en 2001) où leur nombre a été multiplié par 16 depuis 1992. En matière de falsification et usages de cartes de crédits, le nombre de mineurs mis en cause a été multiplié par 6 et leur part représente près de 20% en 2001 contre 11,5% en matière de falsification et usage de chèques volés. Enfin, en matière d'escroqueries et d'abus de confiance, leur nombre a été multiplié par 5 et leur part est passée à 8% en 2001.

c). *Pour les crimes et délits contre les personnes*

En 10 ans, le nombre de mineurs mis en cause pour crimes et délits contre les personnes a été multiplié par un peu plus de 3 pour atteindre 27.224 mineurs. Leur part dans le total des mis en cause pour cette catégorie d'infraction s'élève à 15,4% en 2001. Les mineurs sont peu impliqués dans les homicides. En revanche, leur part dans les coups et blessures volontaires atteint près de 17% et concerne 13.543 mineurs en 2001. De même, leur part en matière d'atteinte aux mœurs se monte à 20% (soit 4.062 mineurs en 2001). Ce constat est largement imputable à une plus grande implication des mineurs en matière de viols, où leur nombre a doublé entre 1992 et 2001 pour atteindre 1.275 mineurs, soit 21% des mis en cause. En ce qui concerne les viols sur mineurs, leur part atteint même désormais 31%.

d). *Pour les autres infractions*

Cette catégorie est assez hétérogène puisqu'elle regroupe à la fois les destructions et dégradations de biens, les infractions contre les dépositaires de l'autorité ou encore les infractions à la législation sur les stupéfiants. En ce qui concerne les destructions et dégradations de biens, le nombre de mineurs mis en cause s'élève désormais à 24.158 en 2001. Ils représentent le tiers de mis en cause (contre le quart en 1992). En matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants, leur nombre a plus que quadruplé, passant de 2.904 mineurs en 1992 à 13.035 en 2001. Ils représentent désormais 19,43% des mis en cause contre 7,32% en 1992. Enfin, l'implication des mineurs dans les infractions contre les dépositaires de l'autorité a également été sensible. Pour les faits de violence et les faits d'outrage, le nombre des mineurs mis en cause a plus que quadruplé en dix ans et leur part s'élève respectivement à 17% et 15%.(Internet).

Les moyens de combattre la délinquance (les moyens pris par la loi):

Les sanctions pour les mineurs délinquants pour une infraction sont réduits à moitié par rapport à la sanction pour les mêmes infractions commises par un adulte.

On peut rendre des sanctions éducatives pour un mineur délinquant.

Au choix de la sanction on tient compte des choses suivantes:

- le degré du danger sociale des actes commis;
- l'état physique du délinquant;

- le développement intellectuel et morale du délinquant;
- les conditions dans lesquelles le délinquant a été élevé;
- n'importe quels autres éléments de nature à caractériser la personne du mineur.

On peut appliquer contre le mineur soit une sanction pénale (l'amende ou la prison), soit une des mesures éducatives. La sanction est appliquée seulement si on pourrait évaluer que la prise d'une mesure éducative n'est pas suffisante pour la correction du mineur.

Les mesures éducatives sont: l'avertissement, la liberté conditionnée, l'internement dans un centre de rééducation, l'internement dans un institut médical-éducatif.

a). L'avertissement

La mesure éducative est la remontrance du mineur, la précision du danger social du fait commis le conseil du mineur se comporter de telle manière qu'il prouve redresser son comportement. On lui attire l'attention que s'il commet de nouveaux des faits répréhensibles on prendra envers lui une mesure plus sévère ou bien on lui donnera une sanction.

b). La liberté conditionnée

La mesure éducative réside à laisser en liberté le mineur un an sous une surveillance spéciale. Celle-ci peut-être confiée suivant les circonstances, aux parents du mineur, à celui qu'il l'a adopté ou bien au tuteur.

Si ceux-ci ne peuvent pas assurer la surveillance dans des conditions satisfaisantes, l'instance décidera l'assignation de la surveillance du mineur, à une personne de confiance, plutôt à un proche parent, à une institution légalement chargée avec la surveillance des mineurs.

La personne qui surveille le mineur a les suivantes obligations:

- veiller avec soin le mineur pour le corriger;
- informer l'instance sur-le-champ si le mineur se soustrait de la surveillance, ou il a de mals comportements, ou bien il a commis de nouveau un acte prévu par la loi pénale.

Les obligations du mineur trouvé sous la surveillance sont:

- ne pas fréquenter des lieux fixés;
- ne pas prendre contacte avec certaines personnes;
- ne pas d'employer une activité nonrénumérée dans une établissement publique entre 50+200 heures, de maximum 3 heures par jour, après le programme de l'école pendant les jours libres et pendant les vacances.

Si pendant la période où le mineur se trouve sous la surveillance il a une male conduite, il se soustraira de la surveillance ou il a commis des faits prévus par la loi pénale, l'instance annule la liberté surveillée et elle prend la mesure d'interner le mineur dans un centre de rééducation.

Si le fait prévu par la loi constitue infraction, l'instance prendra la mesure d'interner le mineur ou elle appliquera une sanction.

c). L'internement dans un centre de rééducation

On prend cette mesure à fin d'éduquer le mineur, à qui on peut assurer la possibilité d'obtenir l'instruction nécessaire et la formation professionnelle conforme à ses aptitudes. On prend cette mesure pour les mineurs très difficiles et seulement jusqu'à 18 ans.

d). L'internement dans un institut médical-éducatif.

On prend cette mesure pour le mineur qui a besoin d'un traitement médical et d'un régime particulier d'éducation. On prend cette mesure pour une période indéterminable, jusqu'à la disparition de la cause qui a imposé prendre cette mesure.

Les punitions qu'on donne aux mineurs sont:

- La prison ou l'amende pénale prévues par la loi pour l'infraction commise.
- On réduit les limites à demi lorsque la loi prévoit pour l'infraction commise la punition de la détention pour toute la vie, c'est la détention de 5 à 20 ans.

Une comparaison entre la délinquance juvénile en France et en Roumanie est nécessaire. Tandis qu'en Roumanie ce mal, la délinquance juvénile surgit grace au fait qu'à l'époque communiste les frontières étaient fermées et il n'y avait pas le transit des drogues et aussi le chemin vers l'Occident, une démocratie mal comprise, en France cette situation étaient plus ancienne.

À cause des libertés de toutes sortes en France la difficile situation des enfants et des adolescents est plus grave qu'en Roumanie; mais aussi dans notre pays ce mal de la société a surgi de manière alarmante.

En Roumanie la délinquance juvénile a connu un développement constant pendant la période 1993-1998 et en commençant de 1999 et jusqu'en 2002 on a enregistré un diminution du nombre des délits commis par les mineurs. Dans les premiers mois de 2003 on a constaté la même tendance de diminuer des infractions commis par les mineurs (10.638) en comparaison pendant le premier semestre de 2002 (12.367).(*Evoluția...*).

Claire Brisset, le défenseur des droits de l'enfant en France considérait qu'en Roumanie le nombre des enfants dans des établissements de spécialité a diminué (*Conférence...* le 28 avril 2005). Il a précisé qu'il a

l'obligation de protéger les droits de l'enfant dans des cas individuels, d'identifier les règles liées de différents contextes comme: la famille, l'école, les établissements de protection de l'enfant, des hôpitaux, des prisons; modifier des normes pratiques et la législation en ce qui concerne les droits de l'enfant. Il a aussi le droit d'informer les autorités publiques et l'opinion publique sur les problèmes des enfants.

Claire Brisset disait aussi qu'en France il y a depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un juge pour les enfants qui s'occupe aussi des victimes et de ceux qui transgressent la loi (Brisset, le 28 avril 2005).

Le représentant de l'UNICEF en Roumanie, Pierre Poupard a fait savoir toujours à la même conférence que en commençant de l'automne de 2005, au Ministère de la Justice de la Roumanie un juge français travaillera à côté des spécialistes roumains (*Combaterea...*).

En Roumanie après décembre 1989 il y avait des adolescents qui ont mal compris la liberté qu'ils ont gagnée par le sacrifice des jeunes. Alors les révolutionnaires ont cru dans les valeurs de la démocratie que leurs parents n'ont pas connues, dans la liberté du mot, dans la liberté du mouvement.

Les enfants mineurs dépourvus de sens morale croient seulement dans la valeur de l'argent obtenu sans travailler (des parents riches), ou bien des vols; cet argent paye les drogues que les adolescents trouvent à la porte des lycées.

En Roumanie les enfants des canaux, sans famille ou des familles divisées, sans maison, sans éducation, des enfants nées en dehors d'un mariage et dans cette situation ils sont abandonnés, des jeunes filles qui en bas âge pratiquent la prostitution, elles naissent des enfants qu'elles les abandonnent ou bien elles les tuent. En France c'est pareil.

L'école pour eux n'existe pas, un futur non plus, ils vivent avec l'argent volé et d'aumône, situation qui humile et déhumanise. Il y a beaucoup d'exemples et mass-media de Roumanie prend position par signaler ces cas. Mais les choses ne s'arrêtent pas ici. Les efforts de l'État ne sont pas significatifs. Il y a des programmes gouvernementaux en Roumanie et aussi dans les pays de l'Occident qui, financés par l'État essayent résoudre les problèmes si graves de la délinquance juvénile.

Eviter l'apparition de la délinquance juvénile, tout cela signifie commencer par la réalisation des relations sociales et affectives dans la famille de l'adolescent. Ces relations montrent la discipline et la surveillance des parents, l'affection et l'harmonie en famille. Lors qu'un enfant vive dans une famille normale, dans un milieu solide, dépourvu des comportements opposés à une éducation normale, il n'est pas tenté sortir dans la rue et prendre des modèles de vie des individus plus âgés avec des antécédents pénaux ou bien avec des comportements antisociaux.

Près de la famille et avec elle doit être l'école qui doit compléter l'éducation de l'enfant. Puis les institutions de l'État et les programmes non gouvernementaux et non profit, l'assistance maternelle, ont l'obligation de soutenir les jeunes avec des problèmes. (Petre 2005).

L'ouvrage se propose attirer l'attention à l'opinion publique et aux organismes de l'État sur l'influence négative que la délinquance juvénile a premièrement sur la santé et la vie des adolescents et puis sur la société.

Dans ce contexte ceux qui devraient contribuer par une réelle collaboration, pour la correction de cette situation des adolescents sont la famille, l'école, la société, l'État, le système.

BIBLIOGRAPHIE

- Becheșan, V., 2000, *Metodologia investigării infracțiunilor*. Ed. Paralela 45, Pitești.
- Brisset, C., 2005, *Conférence de presse* à l'Institut Français, Bucarest, le 28 avril (Internet)
- Cardinal, M., 1972, *La clé sur la porte*. Editions Grasset, Paris.
- *Codul Penal român*, 1996.
- *Codul de procedură penală al României*.
- *Combaterea delincvenței juvenile*. Internet Google.
- Dobrinioiu, V., Nistoreanu, Gh., 1997, *Drept penal general*. Ed. Europa Nova, București. *Drept penal-partea specială*. Ed. Europa Nova, București, 1997.
- *Evoluția delincvenței juvenile în perioada 1993-2003* (Internet).
- Petre, N., 2005, conferința *Delincvențul minor, o victimă?*. București, 28 aprilie (Internet)
- Popescu Neveanu, P., 1978. *Dicționar de psihologie*. Ed. Albatros, București.